



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Convention entre le ville et l'ANSA relative à l'essaimage du dispositif « Parler bambin » dans l'ensemble des crèches de la Ville

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

V_DEL_191218_37

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Madame COMTE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, la ville s'est engagée, au côté de l'Education Nationale, dans le dispositif de développement du langage chez les enfants intitulé « Labo langage » pour œuvrer dès la maternelle en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les exclusions.

Inscrit en amont du dispositif « Labo langage », le programme Parler bambin s'adresse aux tout-petits en crèche dans les quartiers situés en zone urbaine sensible, avec pour objectif de favoriser le développement du langage et la réussite scolaire ultérieure.

Le Parler Bambin s'appuie sur les postulats suivants:

- le langage est un élément déterminant dans le développement global de l'enfant ;
- les capacités acquises précocement en langage oral ont une influence sur l'apprentissage et la maîtrise du langage écrit ;
- le niveau de développement langagier est largement corrélé à l'environnement social et éducatif de l'enfant.

C'est à l'origine un dispositif expérimental dans le cadre d'un programme national de recherche dédié, diffusé à grande échelle sur tout le territoire français. Deux crèches vaudaises ont pu s'inscrire dans ce dispositif de recherche, via le portage de l'agence nationale des solidarités actives (ANSA) : Au Clair du Mas en 2016 et La Grange aux lutins en 2018.

Le programme de recherche vient à son terme ; il a permis de former les équipes de deux crèches au Parler Bambin sur notre territoire.

Aussi, compte tenu des résultats très positifs obtenus dans ces deux crèches, et pour compléter la dynamique de déploiement du dispositif Labo langage dans un nombre important d'écoles et groupes scolaires sur Vaulx-en-Velin, la ville souhaite étendre le «Parler Bambin» à l'ensemble des crèches municipales accueillant des «Petits parleurs». C'est le gage d'un même accompagnement au langage cohérent et continu dans les crèches de la Ville, tant au niveau des enfants que de leur famille.

Pour parvenir à ce résultat, la Ville va former par l'intermédiaire de l'ANSA deux professionnelles de crèches municipales afin qu'elles deviennent formatrices « Parler Bambin », avec le double objectif du déploiement et de l'ancrage de l'approche « Parler Bambin » dans les établissements accueillants de jeunes enfants (EAJE) du territoire communal.

Cette « formation de formateur » se déroulera sur 18 mois. Elle permettra aux professionnelles formées, au terme du cursus, de former elles même les professionnels des EAJE de la ville n'ayant pas encore bénéficié de la formation Parler Bambin. Ces deux professionnelles assureront par la suite le suivi et l'accompagnement du dispositif dans la durée.

La mise en œuvre du programme de formation débutera en décembre 2019 pour les deux professionnelles retenues.

Le coût de la prestation de formation de formateur Parler bambin pour la ville est de 11 600 €.

Les crédits nécessaires au financement de l'action sont inscrits au budget de la Ville, au chapitre 011.

Cette action fait partie d'un projet financé dans sa globalité à 88 % par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône dans le cadre des financements Fonds Publics et Territoires.

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives ;
- d'autoriser Madame la Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le versement du financement Fonds Publics et territoires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la Convention de Partenariat entre la Ville de Vaulx-en-Velin et l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives pour l'Appui au développement de la capacité de formation Parler Bambin de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Considérant l'intérêt et l'efficacité de la méthode Parler Bambin dans l'acquisition précoce du langage et son influence positive sur le développement global de l'enfant ;

Considérant que la formation de formateur « Parler Bambin » de 2 professionnelles petite enfance de la Ville permettra d'étendre la méthode à l'ensemble des crèches municipales ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Virginie Comte, 9^{ème} adjointe déléguée à la petite enfance et à l'insertion des jeunes ;

Après avoir délibéré, décide :

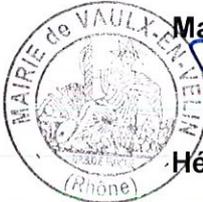
➤ d'autoriser Madame la Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives ;

➤ d'autoriser Madame la maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le versement du financement Fonds Publics et territoires.

Nombre de suffrage exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Madame la Maire,**

Hélène GEOFFROY